

NOTE TECHNIQUE SAISIE INFORMATIQUE **MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL 2025**

PUBLICATION DES POSTES : sur I-PROF/ les services / SIAM / phase intradépartementale.

La liste des postes du département **vacants** ou **susceptibles d'être vacants** sera également mise en ligne sur le site de la DSDEN de la Nièvre (<https://www.ac-dijon.fr/dsden58> espace professionnel - informations professionnelles puis rubriques professionnelles – **le 3 avril 2025**).

Il est rappelé aux candidats du mouvement départemental que la modification des vœux peut être effectuée à tout moment durant l'ouverture du site. **Le même mot de passe que celui utilisé lors de la saisie initiale est indispensable.**

SAISIE DES VŒUX SUR I-PROF

Le site sera **ouvert du 3 au 17 avril 2025**.

Connexion I-PROF (rappel)

L'accès au système d'information et d'aides aux mutations (SIAM) peut se faire à partir de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-PROF en tapant l'adresse internet suivante: <http://www.ac-dijon.fr> puis vos services numériques en ligne / Portail intranet Académique (PIA) / I-PROF

- Vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (en minuscule) et votre « mot de passe » (NUMEN en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués par courrier individuel, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « valider ».

- **ATTENTION** : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM Premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur « **phase intra-départementale** »

À ce stade, vous pouvez consulter les listes des postes **ou** saisir et modifier votre demande de mutation.

Un guide relatif à la saisie des vœux est mis à la disposition des personnels du 1^{er} degré sur le site de la DSDEN (onglet espace professionnel – informations professionnelles – cliquer sur « DSDEN 58 publications Nièvre 2024-2025 »).

Saisie et modification de votre demande de mutation

Les participants facultatifs ont la possibilité de saisir 40 vœux maximum (vœux poste et/ou vœux groupe).

Les participants obligatoires ont l'obligation de saisir 2 vœux groupe minimum, et de 1 à 38 vœux poste.